

cela est à peu près exact. Sur le Canada Southern les recettes, par mille, sont de \$12,272, et les dépenses de \$7,835 seulement.

M. HAGGART : J'ai donné le coût par mille de parcours des convois.

M. FRASER : Par cette manière on ne peut pas arriver au chiffre exact des frais d'exploitation d'un chemin de fer.

M. HAGGART : Oh ! oui.

M. FRASER : Le mode de calcul employé par le ministre fait-il voir que réellement les recettes dans un cas sont plus élevées ou moindres que les recettes par mille données ici, comparées aux dépenses ?

M. HAGGART : L'honorable député doit comprendre que sur un chemin de 100 milles il ne peut y avoir qu'un seul convoi par jour ; s'il y a 100 convois par jour, les recettes peuvent être 100 fois plus fortes.

M. FRASER : Je comprends cela.

M. HAGGART : Alors c'est le seul calcul possible, le seul qui puisse donner une juste idée de l'efficacité d'une administration.

M. FRASER : N'est-il pas aussi dispendieux, en proportion, de faire circuler deux convois par jour, qu'un seul ? J'admets que ce mode de calcul est le meilleur, et je constate ici que l'Intercolonial est le seul chemin de fer où les recettes, par mille, soient au dessous des dépenses, par mille. Quoi qu'il en soit, je reviens à ce que je disais, il y a un instant.

Si les chiffres de l'honorable ministre sont exacts, il a démontré clairement que si le chemin est administré économiquement il a tort de destituer aucun de ces employés, à moins qu'il ne soient impropres au service, ou de diminuer les facilités que cette population possède actuellement, sous le rapport du nombre des convois. Pourquoi ces hommes ont-ils été employés, s'il faut maintenant les renvoyer, car il est toujours pénible de destituer un homme auquel on a une fois formé une place. C'est peut-être une petite affaire pour le ministre de destituer 100 ou 200 employés, mais pour moi, cela me paraît tout aussi grave que la dépense d'une somme considérable pour l'achat d'une seule propriété à Saint-Jean, et une dépense de \$400,000 pour une gare à Halifax. Le ministre n'a pas osé dire que ces employés sont inutiles, mais il dit qu'ils ne sont pas capables, et c'est la seule raison qu'il donne.

M. HAGGART : L'honorable député ne m'a-t-il pas entendu du dire que j'avais diminué le nombre des convois, et s'il y a moins de convois, il y a moins d'employés.

M. FRASER : Certainement, s'il y a moins de convois.

M. HAGGART : C'est ce que j'ai fait.

M. FRASER : J'avais compris que c'était ce qu'il devait faire, mais puisque la chose est faite, je lui demanderai si la diminution dans le nombre des employés est en proportion de la diminution dans le nombre des convois. A-t-il destitué exactement le nombre d'employés qu'il aurait fallu pour faire circuler les convois qui existaient avant et qu'il a discontinués ? Est-ce la règle qu'il a suivie, pour faire ces destitutions ? Si c'est ce qu'il a fait, je comprends ces destitutions. Il dit qu'il

M. FRASER.

a discontinué le convoi entre Halifax et Saint-Jean, je crois que ce convoi coûtait environ \$60,000 par année, mais si je me trompe, le ministre voudra bien me reprendre.

M. HAGGART : Il coûtait beaucoup plus que cela, vous êtes considérablement en deçà de la vérité.

M. FRASER : Alors disons \$80,000. Il a aussi discontinué un autre convoi dans la Nouvelle-Ecosse, entre Stellarton et Pictou, que j'évaluerai à \$20,000. Voilà une économie de \$100,000 dans la Nouvelle-Ecosse, mais le ministre prétend qu'il va diminuer les dépenses de \$500,000. Alors les autres \$400,000 qu'il épargnera, ce ne sera pas dans la province de la Nouvelle-Ecosse, mais quelque autre endroit où passe l'Intercolonial ; il passe ailleurs que dans la Nouvelle-Ecosse. Je ne sais pas si ce sera dans le Nouveau-Brunswick ou dans Québec, et nul doute que le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard aura aussi sa part, mais à tout événement il n'y en aura que \$100,000 dans la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable ministre a aussi parlé de la conduite de quelques-uns des hommes qui ne convenaient pas. Je crois qu'on a employé là des gens qui ne convenaient pas. Il y a quelques jours j'ai demandé la production d'un relevé au sujet de Port-Mulgrave ; et afin de donner à croire qu'il s'y fait maintenant avec deux fois plus d'employés autant d'ouvrage qu'il s'en faisait auparavant, ils ont ajouté aux billets vendus à Port-Mulgrave les billets vendus ailleurs. De fait la dépense, en cette endroit est à peu près double de ce qu'elle était avant, tandis que l'ouvrage n'y est pas plus considérable.

Je suis content de l'attitude que l'honorable ministre a prise aujourd'hui. Je dois dire que le chemin de fer Intercolonial, du moins dans certaines de ses parties, n'est pas administré sur le principe des affaires. Je ne demande pas qu'il soit exploité purement et simplement sur le principe des affaires, comme tout autre chemin fer, car je ne sache pas que nous soyons entrés dans l'Union avec cette idée. Mais nous voulons qu'il soit administré de façon à ce qu'on n'y emploie que des hommes capables de bien travailler, et quand on en sera arrivé là, le peuple pourra voir au déficit. Je crois que le déficit ne devait pas être aussi considérable qu'il l'est.

L'honorable ministre, voulant démontrer que nos frais de publicité sont peu élevés, a dit que nous n'avions déboursé que \$5,400 pour annonces, tandis que si nous avions payé au même taux que le Grand Tronc nous aurions déboursé \$68,000. Il est très facile, par exemple, de démontrer qu'un homme qui fait des affaires de \$100,000 par année, est obligé à plus de dépenses que celui dont les opérations se bornent à \$40,000 ; mais il nous faut comparer le parcours en milles des deux chemins de fer, et sur ce point l'honorable ministre a dit qu'il ne connaissait rien du parcours en mille du Grand Tronc.

Il a été dit ici même, l'année dernière, que la manière dont les comptes d'annonces sont faits est très singulière. Le ministre intérimaire des chemins de fer, aidé du surintendant des voies ferrées de l'Etat, a dit que ce n'était pas le journal qui faisait le compte, mais qu'ils envoyaient simplement une annonce à un journal et qu'ils faisaient ensuite le compte eux-mêmes, disant : " Nous vous donnerons tant pour cette annonce. " Si c'est ainsi